



Ville de  
Muret

**EVONEO**

Dossier de demande d'un permis de construire

# Construction d'une IME à MURET

PC 13/12/2024

Richez\_Associés + Séquences + Egis+ Eiffage

# PC16-1

## ATTESTATION RE2020

**Richez\_Associés**

2 rue de la Roquette, 75011 Paris  
+33 (0)1 43 38 12 55  
richez-associes.com  
selas d'architecture / s.a. à 600 000 €  
ordre des architectes Île-de-France n° S00915  
APE 7111Z / NIF FR 69 332 429 398  
siret 332 429 398 00040

**EVONEO**

Richez\_Associés + Séquences + Egis + Eiffage

Dossier de demande d'un permis de construire pour la construction de l'IME de Muret | 65

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **André FERNANDES MARQUES**

Adresse	16 Place De L'Iris		
Code postal	92400	Localité	Courbevoie

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

**IME de Muret**

située à :

Adresse	Rue de Lomagne		
Code postal	31600	Localité	Muret

Référence(s) cadastrale(s) : 000AK0100

Coordonnées du maître d'œuvre : Richez Associés

Adresse	2 Rue de la Roquette		
Code postal	75011	Localité	Paris

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 2** : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

## Bâtiment : Bâtiment 1

### Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence ( $S_{ref}$ )	194.70 m <sup>2</sup>
---	-----------------------

### Chapitre 2 : Exigences globales

#### 1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio<sub>max</sub> en nombre de points

Bbio	102.5	Bbio <sub>max</sub>	116.8
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub>			OUI

#### 2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH<sub>max</sub> en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	856.8	DH <sub>max</sub>	1150
Respect de l'exigence DH ≤ DH <sub>max</sub>			OUI

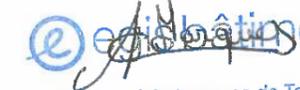
#### 3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{Construction} \leq I_{Construction\_max}$	OUI
--	-----

Signataire : **André FERNANDES MARQUES**

Le : 20/11/2024

Signature :

  
**egis bâtiments**  
Sud  
Siège social et agence de Toulouse  
33/43 avenue Georges Pompidou  
Héliopôle - Bâtiment D  
BP 13115 - 31131 Balma Cedex  
Tél. : 05 62 18 18 28  
egis.batiments-toulouse@egis.fr  
SIREN 471 203 802 - NAF 7112B  
TVA FR 57 471 203 802